DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2026

AFFAIRE N°2026-CM/026 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2026

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 31 mars 2026.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 23 mars 2026.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 26
Absents : 03
Représentés : 01
Total des votes : 27

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Etaient présents : PAPAYA Sidoleine – DAMOUR Marcel – GEVIA Marie Catherine – MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – PAUSE Benjamin — LUCILLY Harry – HOAREAU Severine — MANORO Severine – BOYER Elysée – TECHER Sophie – HOAREAU Landry – COURTEL Larissa – MAILLOT Gilbert – SINAPIN Marie Jacqueline – DALLEAU Hugory – NOURRY Adèle – PAYET Fabien – PLANTE Jessie – TECHER Paulin – BOHOMME Gislaine – GABOU Gilles — CHARLEMAGNE Thierry – DE GERUS Thierry – LEBRETON Layna – ARMAND Jimmy

Etaient absents : ELISABETH Marie Jeanne - GARRYER Patrick - BIZINECHE Elodie

Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : BIZINECHE Elodie à MOREAU Jules Mario

Est désigné secrétaire de séance : PAYET Fabien

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE – Ile de la Réunion

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 10/04/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

La loi du 7 août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (dite loi NOTRé) précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) en définissant son contenu.

Le DOB doit comporter les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
4. L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
5. Informations sur les ressources humaines : détail sur les effectifs, les rémunérations et la durée effective du travail au sein de la collectivité.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) sert de base au débat en présentant une synthèse des principales orientations budgétaires adoptées par l'équipe municipale, ainsi que des hypothèses retenues pour l'élaboration du budget primitif 2026.

Ce ROB donne lieu à un débat au conseil municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Afin d'éclairer ce débat, il est proposé :
- De présenter les principales informations économiques et financières pour 2026 ;
- De prendre connaissance des éléments de cadrage budgétaires retenus.

1 – LE CONTEXTE INTERNATIONAL

La croissance mondiale demeure modérée. Selon les dernières prévisions du FMI et de l'OCDE, elle devrait se situer entre 2,7 % et 3,1 % en 2026, dans un contexte marqué par des incertitudes persistantes. Les États-Unis devraient maintenir une croissance comprise entre 1,5 % et 2 %, tandis que la zone euro continuerait d'afficher une dynamique plus faible, autour de 1,3 %. Les économies asiatiques demeurent les principales locomotives de la croissance mondiale, avec des perspectives estimées à environ 4,5 % pour la Chine et 6 % pour l'Inde.

Les tensions géopolitiques observées fin février 2026 au Moyen-Orient, impliquant notamment l'Iran et plusieurs acteurs régionaux, constituent un facteur d'incertitude supplémentaire pour l'économie mondiale. Cette situation intervient dans une zone stratégique pour l'approvisionnement énergétique international, notamment autour du détroit d'Ormuz, par lequel transite environ 20 % du pétrole et du gaz naturel liquéfié mondial. Les marchés de l'énergie ont rapidement réagi à cette escalade, avec une forte volatilité des prix du pétrole et du gaz et une remontée récente du prix du baril.

Dans ce contexte, l'Union européenne, fortement dépendante des importations d'hydrocarbures, apparaît particulièrement exposée à un éventuel choc énergétique. Après une phase de décrue observée jusqu'au début de l'année 2026, l'inflation mondiale — estimée autour de 2,8 % dans les pays du G20 — pourrait ainsi connaître un regain si les tensions sur les marchés énergétiques devaient se prolonger.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

Par ailleurs, malgré le ralentissement progressif de l'inflation observé depuis 2024, les conditions financières internationales demeurent relativement restrictives. Les principales banques centrales, dont la Banque centrale européenne, maintiennent une politique monétaire prudente afin d'ancrer durablement la baisse de l'inflation. Ce contexte de taux d'intérêt encore élevés continue de peser sur l'investissement et la dynamique économique dans de nombreuses régions du monde.

2 – LE CONTEXTE NATIONAL : LA LOI DE FINANCES 2026

Le produit intérieur brut français a progressé de 0,9 % en 2025, soit un niveau légèrement supérieur aux prévisions initiales. Pour 2026, la croissance est attendue autour de 1 %, dans un contexte économique marqué par un ralentissement modéré de l'activité à l'échelle européenne.

L'inflation, revenue autour de 1 % en 2025, a fortement ralenti après le pic inflationniste observé en 2022-2023. Elle pourrait néanmoins se rapprocher de 2 %, niveau correspondant à l'objectif de stabilité des prix de la Banque centrale européenne, notamment sous l'effet des tensions observées sur les marchés de l'énergie.

Le taux de chômage s'établit autour de 7,8 % de la population active.

Les finances publiques nationales demeurent toutefois sous tension. La dette publique se maintient à un niveau élevé, proche de 110 % du PIB, dans un contexte de consolidation budgétaire visant à ramener le déficit public autour de 5 % du PIB en 2026, avant un retour sous le seuil de 3 % à l'horizon 2029.

La loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026, publiée au Journal officiel du 20 février, est intervenue à l'issue d'un parcours parlementaire particulièrement long, marqué notamment par le recours à l'article 49-3 et par la validation du texte par le Conseil constitutionnel (décision n°2026-901 DC).

Cette loi prévoit une contribution des collectivités territoriales à l'effort national de redressement des finances publiques.

- **Un effort budgétaire finalement réduit**

Le projet de loi initial prévoyait une contribution directe des collectivités territoriales au redressement des finances publiques à hauteur de 4,7 milliards d'euros. À l'issue des débats parlementaires, cet effort a été ramené à environ 2 milliards d'euros.

Toutefois, selon l'Association des maires de France, l'impact financier global des différentes mesures contenues dans la loi de finances — incluant notamment la hausse des cotisations à la CNRACL — pourrait dépasser 5 milliards d'euros pour l'ensemble du secteur public local.

La mission budgétaire « Relations avec les collectivités territoriales » s'établit à 3,79 milliards d'euros, soit une baisse de 3,3 % par rapport à 2025.

- **Dotation globale de fonctionnement (DGF) : un gel en valeur**

L'article 129 de la loi de finances fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 27,4 milliards d'euros.

Après plusieurs années de progression (+320 M€ en 2023 et 2024, +150 M€ en 2025), la DGF est désormais gelée en valeur nominale. Dans un contexte d'inflation et de hausse des charges pesant sur les collectivités, ce gel se traduit par une érosion en termes réels des ressources.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

La péréquation progressera néanmoins de 320 M€, cette augmentation étant financée par écrêtement de certaines composantes de la DGF.
Concrètement :

- Les dotations de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale (DSR) progressent ;
- Pour les communes ultramarines, la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM) s'inscrit également dans cette dynamique de renforcement de la péréquation ;
- Certaines variables d'ajustement diminuent afin de financer cette progression, notamment la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), versée principalement aux intercommunalités à la suite de la suppression de la taxe professionnelle ;
- La compensation de la réduction des valeurs locatives industrielles (PSR VLEI) est également réduite (–19,3 %), ce qui pénalise particulièrement les collectivités disposant d'un tissu industriel.

- **Retour de la dynamique de TVA**

L'article 131 rétablit la dynamique des fractions de TVA perçues par les collectivités territoriales en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE, après un gel intervenu en 2025.

Le même article prévoit également un abondement de 600 millions d'euros du fonds de sauvegarde des départements.

- **Reconduction du DILICO**

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) est reconduit en 2026 à l'article 196.

Le prélèvement global s'élève à 740 millions d'euros, répartis entre :

- 350 M€ pour les régions et certaines collectivités territoriales ;
- 140 M€ pour les départements ;
- 250 M€ pour les EPCI à fiscalité propre.

Les communes sont totalement exonérées de ce dispositif. Le Conseil constitutionnel a considéré cette différence de traitement comme justifiée au regard des autres contributions demandées aux communes.

Aucune collectivité réunionnaise ne sera concernée par ce mécanisme.

- **FCTVA : maintien et extension**

L'article 130 confirme le maintien dans l'assiette du FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux et des systèmes informatiques.

La loi étend également l'éligibilité du FCTVA aux opérations d'aménagement (ZAC, lotissements, requalification urbaine).

En revanche, les EPCI passeront en régime N+1, ce qui reporte d'un an le remboursement et peut générer un impact de trésorerie dans leurs programmes d'investissement.

- **Hausse des cotisations CNRACL**

Le taux de cotisation employeur à la CNRACL s'inscrit dans une trajectoire d'augmentation de 3 points par an entre 2025 et 2028.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

L'année 2026 constitue la deuxième étape de cette progression destinée à rééquilibrer le régime de retraite des agents territoriaux et hospitaliers.

À l'échelle nationale, cette évolution représente environ 1,2 milliard d'euros de charges supplémentaires dès 2026 pour le secteur public local et se traduira pour les collectivités par une progression durable des dépenses de personnel.

- **Investissement local : dotations en baisse**

Les crédits du Fonds vert sont réduits à 837 millions d'euros, contre 1,15 milliard d'euros en 2025 et 2,5 milliards d'euros en 2024.
La DSIL est également réduite de 200 millions d'euros, tandis que la DETR est reconduite à son niveau de 2025.

- **Autres mesures intéressant les collectivités**

La loi de finances comporte également plusieurs dispositions fiscales et institutionnelles :
- Revalorisation des valeurs locatives de 0,8 % en 2026 ;
- Fusion de la TLV et de la THLV à partir de 2027 ;
- Report de la révision des valeurs locatives professionnelles ;
- Compensation annuelle de 554 € par commune pour certaines missions exercées par le maire au nom de l'État ;
- Pérennisation de la rupture conventionnelle dans la fonction publique territoriale ;
- Extension du congé pathologique prénatal à trois semaines ;
- Plafonnement des ressources du CNFPT, pouvant affecter l'offre de formation des agents territoriaux ;
- Enfin, plusieurs mesures concernent spécifiquement les territoires ultramarins, dont l'abondement du fonds de secours Outre-mer (FSOM).

En conclusion, la loi de finances pour 2026 traduit une évolution sensible de la relation financière entre l'État et les collectivités territoriales.

Les communes sont confrontées simultanément :

- à une érosion réelle de certaines ressources (gel de la DGF, baisse de certaines variables d'ajustement) ;
- et à une hausse structurelle de certaines charges, notamment liée à l'augmentation des cotisations CNRACL.

Ces évolutions sont susceptibles de peser sur la capacité d'investissement des collectivités territoriales, lesquelles représentent près de 70 % de l'investissement public civil en France.

3 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE SALAZIE POUR 2026

La préparation du budget 2026 s'appuie sur plusieurs hypothèses et éléments d'information disponibles à ce stade :

- Les dispositions prévues par la loi de finances pour 2026 décrites ci-dessus ;
- Les recettes de fonctionnement déjà connues ou notifiées, notamment l'octroi de mer et la taxe sur les carburants, ainsi que des estimations pour les ressources dont le montant n'est pas encore arrêté à ce jour (dotation globale de fonctionnement, fiscalité directe locale, compensations fiscales, etc.) ;

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

- Une évolution contenue des dépenses de fonctionnement, en particulier s'agissant des charges de personnel et des charges à caractère général ;
- La poursuite des opérations d'investissement engagées à la fin de l'exercice 2025 et la mise en œuvre de nouveaux projets ;
- La recherche et la mobilisation des différents financements susceptibles d'accompagner les projets de la commune (Europe, État, Région, Département, EPCI, etc.).

A- La reprise anticipée des résultats de l'année 2025

La reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2025 devrait s'établir sur les bases suivantes :

Reprise anticipée des résultats 2025	**Budget principal**
Résultat prévisionnel de fonctionnement de l'exercice 2025 (1)	740 819,19
Résultat 2024 affecté en fonctionnement en 2025 (2)	2 198 821,09
Résultat prévisionnel de fonctionnement cumulé 2025 (3) = (1)+(2)	2 939 640,28
Déficit prévisionnel d'investissement cumulé au 31.12.2025 à reprendre au compte D001 du budget primitif 2026 (4)	418 699,23
Solde des restes à réaliser d'investissement 2025 (5)	1 530 859,86
Besoin de financement à couvrir : (si (4) - (5) <0)	Aucun
Reprise anticipée proposée :	
Affectation du résultat 2025 en recettes de fonctionnement au compte R002 du budget 2026	**2 939 640,28**

B- La section de fonctionnement du budget 2026

⇨ Les dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de personnel (6 532 027 €) devraient connaitre une progression de l'ordre de +1% en intégrant l'augmentation des cotisations patronales de CNRACL (+3 points), l'application du RIFSEEP, des avancements de carrière, les recrutements et les départs à la retraite.

En ce qui concerne les charges à caractère général (2 470 154 €, soit -5 % par rapport à 2025), une attention particulière devra être portée à la maîtrise de leur évolution, notamment dans un contexte marqué par la hausse des coûts du carburant, du gaz, des fournitures et des prestations de services, une gestion rigoureuse demeure indispensable, tout en garantissant la continuité et la qualité des services rendus à la population.

Toutefois, il convient de souligner que, sur les 2,4 M€ de charges à caractère général, plus de 2 M€ correspondent à des dépenses incompressibles liées au fonctionnement courant des services publics locaux et à l'entretien du patrimoine communal.

Il s'agit notamment des consommations d'eau et d'électricité, des carburants, des assurances obligatoires, des denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires, des dépenses d'entretien et de maintenance des voiries, des bâtiments et des équipements publics, ainsi que des taxes, redevances et autres achats et prestations obligatoires.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

Dans ces conditions, la marge de manœuvre réelle pour réduire ces dépenses demeure limitée. Les efforts de maîtrise porteront donc principalement sur l'optimisation des consommations.

Les subventions de fonctionnement sont prévues pour le CCAS (400 000 €), la Caisse des écoles (1 300 000 €) et les associations (650 000 €). La participation communale obligatoire versée au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) s'élèvera à 110 300 € en 2026.

Les intérêts de la dette devraient s'élever à 100 000 € (dette à long terme) et des charges spécifiques (chapitre 67) sont budgétisées pour l'enregistrement d'éventuels titres à annuler (5 000 €).

De plus, en application des principes de prudence et de sincérité des comptes, une inscription de 40 000 € est budgétée pour provisionner le risque d'irrécouvrabilité des créances supérieures à deux ans.

Enfin, les opérations d'ordre concernent la dotation aux amortissements (chapitre 042, 620 000 €) et le virement à la section d'investissement (chapitre 023, 3 360 566,24 €).

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2026 devraient s'élever **15 751 968 €.** Leur évolution prévisionnelle est récapitulée, par chapitres ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	CFU prov. 2025	DOB 2026	Variation en %	Variation en €
011 - Charges à caractère général	2 577 141	2 470 154	-4%	-106 987
012 - Charges de personnel	6 467 350	6 532 027	1%	64 677
65 - Autres ch. gestion courante	2 640 254	2 615 300	-1%	-24 954
66 - Charges financières	81 905	100 000	22%	18 095
67 - Charges exceptionnelles	1 710	5 000	192%	3 290
68 – Dotation aux provisions	0	40 000	so	40 000
Sous-total opérations réelles	**11 768 360**	**11 762 481**	**-0,1%**	**-5 879**
042 – Opération ordre entre sections	458 275	620 000	35%	161 725
023 – Virement section investissement	0	3 369 487	so	3 369 487
TOTAL	**12 226 635**	**15 751 968**	**29%**	**3 525 333**

En application de l'article 17 de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (LPFP), l'évolution pluriannuelle des dépenses réelles de fonctionnement est présentée dans le tableau ci-dessous :

Dépenses réelles de fonctionnement	Budget 2025	DOB 2026	Variation en €
Budget principal	12 215 635	11 762 481	-453 154

⇨ **Les recettes réelles de fonctionnement**

Les taux de la fiscalité locale et les tarifs des services publics communaux resteront stables en 2026.

L'évolution prévisionnelle des principales recettes de fonctionnement est détaillée ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

Évolution prévisionnelle des principales recettes fiscales et dotations de l'État	CFU prov. 2025	DOB 2026	Évolution en %
Octroi de mer	5 791 396	5 800 000	0,1%
Produit des impôts locaux	2 836 694	2 836 694	0,0%
Taxe sur les carburants	1 059 184	1 059 000	0,0%
DGF – dotation forfaitaire	682 613	682 613	0,0%
DGF – dotation d'aménagement	1 064 574	1 064 574	0,0%
CAF (PARS, ctg, etc.)	262 386	246 000	-6,2%
Compensations des exonérations de fiscalité	77 684	77 684	0,0%
FPIC (fds péré. ress. intercom. et com.)	245 818	245 000	-0,3%
Atténuations de charges (IJSS)	35 515	35 000	-1,4%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	88 488	50 000	-43,5%
TOTAL	**12 144 351**	**12 096 565**	**-0,4%**

Les autres recettes de fonctionnement ne devraient pas connaitre d'évolution significative.

Les recettes de fonctionnement de l'année 2026 devraient s'élever 15 751 968 €. Leur évolution prévisionnelle est récapitulée, par chapitres ci-dessous :

Recettes de fonctionnement	CFU prov. 2025	DOB 2026	Variation en %	Variation en €
70 - Produits services et domaine	157 589	148 000	-6%	-9 589
73 - Impôts et taxes	7 196 128	7 154 000	-1%	-42 128
731 - Fiscalité locale	2 926 540	2 886 694	-1%	-39 846
74 - Dotations, subv° et participations	2 406 934	2 364 734	-2%	-42 200
75 - Autres prod. gestion courante	207 219	72 900	-65%	-134 319
77 - Produits spécifiques	37 530	0	-100%	-37 530
78 - Reprise de provision	0	1 000	so	1 000
013 - Atténuations de charges	35 515	35 000	-1%	-515
Sous-total opérations réelles	**12 967 455**	**12 662 328**	**-2%**	**-305 127**
002 - Excédent de fonct. anticipé	2 198 821	2 939 640	34%	740 819
042 – Opération ordre entre sections		150 000	so	150 000
TOTAL	**15 166 276**	**15 751 968**	**4%**	585 693

C- La section d'investissement du budget 2026

⇨ Les dépenses d'investissement

Au total, les dépenses d'équipements prévues sur 2026 (cumul des dépenses réalisées sur les chapitres budgétaires 20, 204, 21 et 23) s'élèvent à 11 215 631 €, elles sont détaillées, par chapitre et par opération, dans les tableaux ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

20 - Immobilisations incorporelles	**RAR 2025**	**DOB 2026**	**TOTAL 2026**
Études d'élaboration du PLU	3 472	10 000	13 472
Études diverses	143 105	150 000	293 105
Étude maison du terroir	17 636		17 636
Assistance technique (phéno. gravit.)	12 125		12 125
Diagnostic post évacuation temporaire		200 000	200 000
Frais d'insertion		10 000	10 000
Logiciels	3 923	40 000	43 923
TOTAL	180 261	410 000	590 261

21 - Immobilisations corporelles	**RAR 2025**	**DOB 2026**	**TOTAL 2026**
Bâtiments publics	11 602		11 602
Voiries	17 634		17 634
Matériel et équipements	46 895		46 895
Pacte d'avenir Équipements Sport. et écoles		35 400	35 400
Terrains nus		1 095 240	1 095 240
Matériel informatique		50 000	50 000
Matériel technique		20 000	20 000
Équipements matériels de cuisine		86 800	86 800
Acquisition mobilier bibliothèque HB		110 100	110 100
Pdt01 Matériels inform. et sec. numérique		37 975	37 975
Pdt04 Équipement des CASE		93 903	93 903
Pdt05 Acquisition d'un filtre à sable		43 400	43 400
Pdt06 Acquisition d'un camion 19 tonnes		177 940	177 940
Pdt08 Équipement de la salle polyvalente		61 669	61 669
Pdt09 Récupérateurs d'eau de pluie		949 375	949 375
Pdt13 Acquisition de matériels de cantines		42 942	42 942
Pdt14 Monument aux morts à Salazie		65 100	65 100
Pdt18 Remplacement de 15 candélabres RD		30 467	30 467
Pdt26 acquisition de bâches de stockage		54 382	54 382
Pdt23 Dispositif contrôle d'accès vidéo MAVP		12 501	12 501
Pdt22 Gestion écoresponsable archives		13 194	13 194
Achat de 3 camions bennes		198 230	198 230
TOTAL	**76 131**	**3 178 618**	**3 254 749**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

23 - Immobilisations en cours	RAR 2025	DOB 2026	TOTAL 2026
Bâtiments publics	160 123		160 123
Équipements sportifs	41 482		41 482
Voiries et réseaux	428 629		428 629
Réfection église de saint-martin	5 208	100 000	105 208
Case HB	118 237	50 000	168 237
Réhab. Aménagement maison du terroir	122 536	10 000	132 536
Amén. Plusieurs parkings paysagers HB		830 600	830 600
Stade de foot de MAPE	66 739	92 000	158 739
Travaux Route BDP	11 180	100 000	111 180
Création d'un parc de loisirs à MAVP	3 166	17 000	20 166
Avances forfaitaire marchés publics	7 378	20 000	27 378
Pacte d'avenir Travaux écoles et réfectoires		413 000	413 000
Pacte d'avenir Travaux bâtiments publics		515 978	515 978
Pacte d'avenir Travaux voiries et réseaux		2 270 700	2 270 700
Aménagement de parcelles MVP MAC		124 077	124 077
Projet culturel la case du patrimoine		307 422	307 422
Réhabilitation de la maison Morange		472 000	472 000
Pdt02 - Remplacement points incendie		130 200	130 200
Pdt10 - Case du patrimoine		86 800	86 800
Pdt11 - Exutoire		160 130	160 130
Pdt12 - Aires stationnement proximité RD		206 150	206 150
Pdt15 - Ext. bâti classé "maison Morange"		54 250	54 250
Pdt17 - Mur en pierres sèches long RD à HB		35 805	35 805
Pdt19 - Réhab. Sanitaires école BDP		45 541	45 541
Pdt20 - Installation de coursives protégées		27 125	27 125
Pdt21 - Installation ventilateurs écoles		15 320	15 320
Pdt24 - Aménagement espace conservation		18 044	18 044
Pdt27 - Amén. Sanitaires pôle technique		86 800	86 800
Pvd02 - Signalétique équipements publics		217 000	217 000
TOTAL	**964 678**	**6 405 942**	**7 370 620**

27 – Autres immobilisations financières	RAR 2025	DOB 2026	TOTAL 2026
Participation EPFR		250 000	250 000

Enfin, le remboursement du capital des emprunts est estimé à 500 000 € (compte 1641) et les remboursements de dépôts et cautionnement à 3 500 € (compte 165).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

Les dépenses d'investissement de l'année 2026 (comprenant les restes à réaliser de 2025) devraient s'élever **13 537 830 €.** Leur évolution est détaillée ci-dessous :

Dépenses d'investissement	CFU prov 2025	RAR 2025	DOB 2026	TOTAL 2026
16 - Emprunts et dettes assimilées	498 411	0	503 500	503 500
20 - Immobilisations incorporelles	203 978	180 261	410 000	590 261
204 – Subv. d'équipement versées	350 170	0	0	0
21 - Immobilisations corporelles	424 251	76 131	3 178 618	3 254 749
23 - Immobilisations en cours	3 154 488	964 678	6 405 942	7 370 620
27 - Autres immob. Financières	140 078	0	250 000	250 000
Sous-total opérations réelles	4 771 376	1 221 071	10 748 060	11 969 131
040 - Opération ordre entre sections	0	0	150 000	150 000
041 - Opérations patrimoniales	882 210	0	1 000 000	1 000 000
001 - Solde antérieur anticipé	2 752 115	0	418 699	418 699
TOTAL	**8 405 701**	**1 221 071**	**12 316 759**	**13 537 830**

⇨ **Les recettes d'investissement**

Les principales recettes réelles d'investissement prévues en 2026 sont les suivantes :

- Le FCTVA : recette attendue de 766 966 € (compte 10222)
- La taxe d'aménagement : estimation de 30 000 € (compte 10223)
- Enfin, les subventions d'investissement (chapitre 13) sont attendues pour 7 751 376,85 € selon le détail suivant :
 - Europe (FEDER) : 320 501 €
 - État : 3 713 984 € (DSIL +DETR + FONDS VERT + CCT + Pacte d'avenir)
 - Région : 347 025 € (PRR)
 - Département : 3 043 855 € (PDT + PDT-PVD + solde du PST2)
 - CIREST : 326 012 € (FIIS)
 - Office de l'eau : 337 510 €

Les recettes d'investissement de l'année 2026, incluant les restes à réaliser de 2025, sont estimées à **13 537 830 €**, réparties selon le détail par chapitres présenté ci-dessous.

Recettes d'investissement (en €)	CFU prov 2025	RAR 2025	DOB 2026	TOTAL 2026
10 – Dotations et réserves (hors 1068)	1 169 753	0	796 966	796 966
1068 - Excédents fonct. capitalisés	1 056 283	0	0	0
13 - Subventions d'investissement	4 420 031	2 751 931	4 999 446	7 751 377
16 - Emprunts et dettes assimilées	450	0	0	0
Sous-total opérations réelles	**6 646 517**	**2 751 931**	**5 796 412**	**8 548 343**
021 - Virement section fonctionnement	0	0	3 369 487	3 369 487
040 - Opérations d'ordre entre sections	458 275	0	620 000	620 000
041 - Opérations patrimoniales	882 210	0	1 000 000	1 000 000

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

Recettes d'investissement (en €)	CFU prov 2025	RAR 2025	DOB 2026	TOTAL 2026
TOTAL	**7 987 002**	**2 751 931**	**10 785 899**	**13 537 830**

4 – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Les engagements pluriannuels dans le budget 2026 sont les suivants :

Montants en €	2026	2027	2028
Établissement public foncier de la Réunion (EPFR)	250 000	250 000	250 000

5 – LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a- La structure des effectifs

	2022	2023	2024	2025	DOB 2026
Effectif	143	145	141	142	143
Évolution %		+1,4 %	-2,8%	+0,7%	+0,7%

b- La masse salariale

	2022	2023	2024	2025	DOB 2026
Chapitre 012	6 247 114	6 247 673	6 448 311,79	6 467 350,30	6 532 027
Évolution %		+0,01%	+3,1%	+0,3%	+1,0%

Les charges de personnel représentent 51.6% des recettes réelles de fonctionnement du DOB 2026.

L'évolution prévisionnelle de la masse salariale 2026 repose notamment sur les facteurs suivants :

Augmentation du SMIC	46 000 €
+ 3% sur les cotisations CNRACL	20 000 €
Coût de la protection sociale Complémentaire	35 000 €

A noter que les départs à la retraite prévus en 2026 pourraient représenter un gain budgétaire de 102 000 € dans l'hypothèse où les agents concernés ne seraient pas remplacés.

c- Le temps de travail

Les services de la Ville fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures annuelles et 36,5 heures hebdomadaires. Certains services appliquent des horaires adaptés en fonction des besoins du service, notamment dans l'animation culturelle, sportive et scolaire.

6 – LA GESTION DE LA DETTE

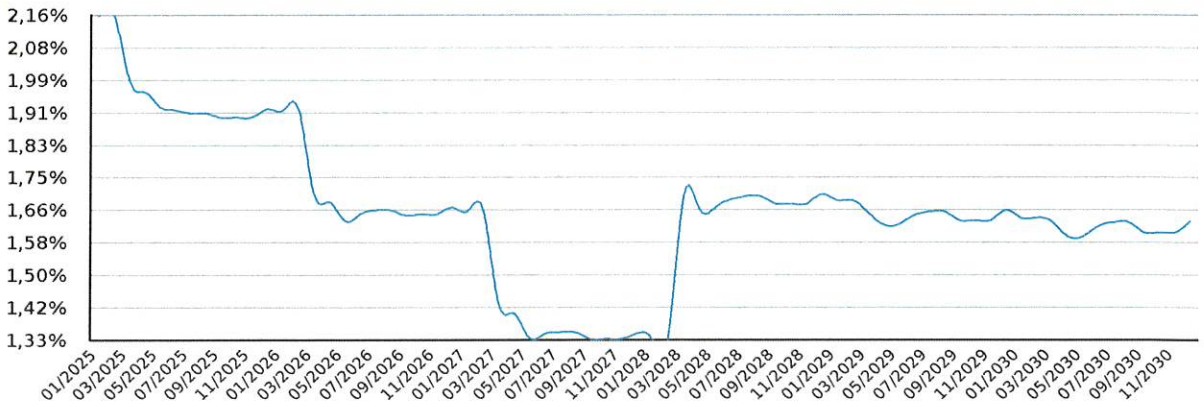
Les tableaux et graphiques ci-dessous décrivent les principales caractéristiques relatives à la structure et à la gestion de la dette contractée ainsi que les perspectives pour le projet de budget 2026.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

⇨ Évolution de la dette :

Dette budget Principal	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026	Variation
Encours	4 437 155	3 938 745	-498 410
Taux moyen	2,16%	1,92%	-0,24%
Durée de vie résiduelle	14 ans et 4 mois	14 ans et 2 mois	-2 mois

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



⇨ Répartition de la dette par prêteur :

Dette par prêteur	Capital restant dû au 01.01.26	% d'exposition
AFD	2 549 394	64,73 %
CDC	1 008 069	25,59 %
CAISSE EPARGNE	281 822	7,16 %
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	99 460	2,53 %
Ensemble des prêteurs	3 938 745	100,00 %

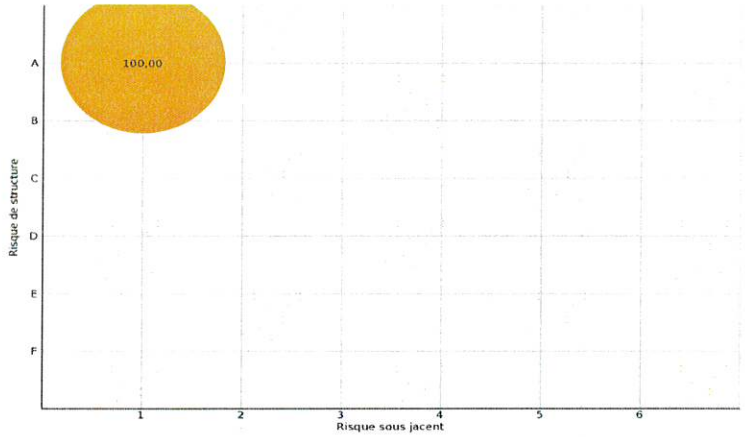
⇨ Encours de la dette par type de risque :

Dette budget principal (en €)	Capital restant dû au 01.01.26	% d'exposition
Encours Fixe	2 962 066	75,20 %
Encours Variable	99 460	2,53 %
Encours Livret A	877 219	22,27 %
Ensemble des risques	3 938 745	100,00 %

⇨ Classification de la dette globale selon la charte de bonne conduite au 01.01.2026 :

Selon la classification dite « Gissler » (produits structurés), la commune présente à ce jour une dette sécurisée à 100 % (classement sur le niveau A-1 = risque le plus faible).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026



⇨ Présentation de la capacité de désendettement du budget principal :

L'évolution de la capacité de désendettement est présentée dans le tableau ci-dessous. Pour mémoire, le seuil critique à ne pas dépasser est fixé à 12 ans.

Capacité de désendettement	**DOB 2026**
Encours de la dette au 01/01 (1)	3 938 745
Épargne brute (2)	939 847
Capacité de désendettement (1) / (2)	4,2 ans

⇨ Les perspectives relatives à l'endettement dans le projet de budget 2026 :

Au regard des orientations prévues dans le DOB 2026 et des projets d'investissement à financer, il ne serait pas nécessaire de recourir à l'emprunt en 2026.

7 – PRESENTATION DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

Au regard des orientations énoncées ci-dessus, les principaux indicateurs financiers du budget principal de l'année 2026 s'établiraient de la manière suivante :

Indicateurs financiers	**DOB 2026**
Taux d'épargne brute	7,4%
Épargne nette	436 347

Telles sont les orientations budgétaires de la Commune de Salazie pour l'année 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-23 du CGCT,
Vu l'article L.2121-29 du CGCT,
Vu l'article L.2312-1 du CGCT,
Vu la loi du 7 août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République »

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité - 27 voix pour :**

ARTICLE 1 :

- **De prendre acte de la tenue d'un débat sur orientations budgétaires 2026.**

ARTICLE 2 :

- **De prendre acte de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le DOB 2026.**

ARTICLE 3 :

- **De délibérer sur les orientations budgétaires retenues pour l'année 2026.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

PAYET Fabien

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE
Ile de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

VILLE DE SALAZIE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEE 2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE DE SALAZIE POUR 2026 :

Conformément aux dispositions combinées des articles L.2312-1 et L.5217-10-4 du CGCT, applicables dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57, le débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

La loi du 7 août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (dite loi NOTRé) précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Le DOB doit comporter les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
4° L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
5° Informations sur les ressources humaines : détail sur les effectifs, les rémunérations et la durée effective du travail au sein de la collectivité.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) sert de base au débat en présentant une synthèse des principales orientations budgétaires adoptées par l'équipe municipale, ainsi que des hypothèses retenues pour l'élaboration du budget primitif 2026.

Ce ROB donne lieu à un débat au conseil municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Afin d'éclairer ce débat, il est proposé :

- De présenter les principales informations économiques et financières pour 2026 ;
- De prendre connaissance des éléments de cadrage budgétaires retenus.

1 – LE CONTEXTE INTERNATIONAL

La croissance mondiale demeure modérée. Selon les dernières prévisions du FMI et de l'OCDE, elle devrait se situer entre 2,7 % et 3,1 % en 2026, dans un contexte marqué par des incertitudes persistantes. Les États-Unis devraient maintenir une croissance comprise entre 1,5 % et 2 %, tandis que la zone euro continuerait d'afficher une dynamique plus faible, autour de 1,3 %. Les économies asiatiques demeurent les principales locomotives de la croissance mondiale, avec des perspectives estimées à environ 4,5 % pour la Chine et 6 % pour l'Inde.

Les tensions géopolitiques observées fin février 2026 au Moyen-Orient, impliquant notamment l'Iran et plusieurs acteurs régionaux, constituent un facteur d'incertitude supplémentaire pour l'économie mondiale. Cette situation intervient dans une zone stratégique pour l'approvisionnement énergétique international, notamment autour du détroit d'Ormuz, par lequel transite environ 20 % du pétrole et du gaz naturel

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

liquéfié mondial. Les marchés de l'énergie ont rapidement réagi à cette escalade, avec une forte volatilité des prix du pétrole et du gaz et une remontée récente du prix du baril.

Dans ce contexte, l'Union européenne, fortement dépendante des importations d'hydrocarbures, apparaît particulièrement exposée à un éventuel choc énergétique. Après une phase de décrue observée jusqu'au début de l'année 2026, l'inflation mondiale — estimée autour de 2,8 % dans les pays du G20 — pourrait ainsi connaître un regain si les tensions sur les marchés énergétiques devaient se prolonger.

Par ailleurs, malgré le ralentissement progressif de l'inflation observé depuis 2024, les conditions financières internationales demeurent relativement restrictives. Les principales banques centrales, dont la Banque centrale européenne, maintiennent une politique monétaire prudente afin d'ancrer durablement la baisse de l'inflation. Ce contexte de taux d'intérêt encore élevés continue de peser sur l'investissement et la dynamique économique dans de nombreuses régions du monde.

2 – LE CONTEXTE NATIONAL : LA LOI DE FINANCES 2026

Le produit intérieur brut français a progressé de 0,9 % en 2025, soit un niveau légèrement supérieur aux prévisions initiales. Pour 2026, la croissance est attendue autour de 1 %, dans un contexte économique marqué par un ralentissement modéré de l'activité à l'échelle européenne.

L'inflation, revenue autour de 1 % en 2025, a fortement ralenti après le pic inflationniste observé en 2022-2023. Elle pourrait néanmoins se rapprocher de 2 %, niveau correspondant à l'objectif de stabilité des prix de la Banque centrale européenne, notamment sous l'effet des tensions observées sur les marchés de l'énergie.

Le taux de chômage s'établit autour de 7,8 % de la population active.

Les finances publiques nationales demeurent toutefois sous tension. La dette publique se maintient à un niveau élevé, proche de 110 % du PIB, dans un contexte de consolidation budgétaire visant à ramener le déficit public autour de 5 % du PIB en 2026, avant un retour sous le seuil de 3 % à l'horizon 2029.

La loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026, publiée au Journal officiel du 20 février, est intervenue à l'issue d'un parcours parlementaire particulièrement long, marqué notamment par le recours à l'article 49-3 et par la validation du texte par le Conseil constitutionnel (décision n°2026-901 DC).

Cette loi prévoit une contribution des collectivités territoriales à l'effort national de redressement des finances publiques.

- **Un effort budgétaire finalement réduit**

Le projet de loi initial prévoyait une contribution directe des collectivités territoriales au redressement des finances publiques à hauteur de 4,7 milliards d'euros. À l'issue des débats parlementaires, cet effort a été ramené à environ 2 milliards d'euros.

Toutefois, selon l'Association des maires de France, l'impact financier global des différentes mesures contenues dans la loi de finances — incluant notamment la hausse des cotisations à la CNRACL — pourrait dépasser 5 milliards d'euros pour l'ensemble du secteur public local.

La mission budgétaire « Relations avec les collectivités territoriales » s'établit à 3,79 milliards d'euros, soit une baisse de 3,3 % par rapport à 2025.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

- **Dotation globale de fonctionnement (DGF) : un gel en valeur**

L'article 129 de la loi de finances fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 27,4 milliards d'euros.

Après plusieurs années de progression (+320 M€ en 2023 et 2024, +150 M€ en 2025), la DGF est désormais gelée en valeur nominale. Dans un contexte d'inflation et de hausse des charges pesant sur les collectivités, ce gel se traduit par une érosion en termes réels des ressources.

La péréquation progressera néanmoins de 320 M€, cette augmentation étant financée par écrêtement de certaines composantes de la DGF.

Concrètement :

- Les dotations de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale (DSR) progressent ;
- Pour les communes ultramarines, la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM) s'inscrit également dans cette dynamique de renforcement de la péréquation ;
- Certaines variables d'ajustement diminuent afin de financer cette progression, notamment la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), versée principalement aux intercommunalités à la suite de la suppression de la taxe professionnelle ;
- La compensation de la réduction des valeurs locatives industrielles (PSR VLEI) est également réduite (–19,3 %), ce qui pénalise particulièrement les collectivités disposant d'un tissu industriel.

- **Retour de la dynamique de TVA**

L'article 131 rétablit la dynamique des fractions de TVA perçues par les collectivités territoriales en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE, après un gel intervenu en 2025.

Le même article prévoit également un abondement de 600 millions d'euros du fonds de sauvegarde des départements.

- **Reconduction du DILICO**

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) est reconduit en 2026 à l'article 196.

Le prélèvement global s'élève à 740 millions d'euros, répartis entre :

- 350 M€ pour les régions et certaines collectivités territoriales ;
- 140 M€ pour les départements ;
- 250 M€ pour les EPCI à fiscalité propre.

Les communes sont totalement exonérées de ce dispositif. Le Conseil constitutionnel a considéré cette différence de traitement comme justifiée au regard des autres contributions demandées aux communes.

Aucune collectivité réunionnaise ne sera concernée par ce mécanisme.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

- **FCTVA : maintien et extension**

L'article 130 confirme le maintien dans l'assiette du FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux et des systèmes informatiques.

La loi étend également l'éligibilité du FCTVA aux opérations d'aménagement (ZAC, lotissements, requalification urbaine).

En revanche, les EPCI passeront en régime N+1, ce qui reporte d'un an le remboursement et peut générer un impact de trésorerie dans leurs programmes d'investissement.

- **Hausse des cotisations CNRACL**

Le taux de cotisation employeur à la CNRACL s'inscrit dans une trajectoire d'augmentation de 3 points par an entre 2025 et 2028.

L'année 2026 constitue la deuxième étape de cette progression destinée à rééquilibrer le régime de retraite des agents territoriaux et hospitaliers.

À l'échelle nationale, cette évolution représente environ 1,2 milliard d'euros de charges supplémentaires dès 2026 pour le secteur public local et se traduira pour les collectivités par une progression durable des dépenses de personnel.

- **Investissement local : dotations en baisse**

Les crédits du Fonds vert sont réduits à 837 millions d'euros, contre 1,15 milliard d'euros en 2025 et 2,5 milliards d'euros en 2024.

La DSIL est également réduite de 200 millions d'euros, tandis que la DETR est reconduite à son niveau de 2025.

- **Autres mesures intéressant les collectivités**

La loi de finances comporte également plusieurs dispositions fiscales et institutionnelles :

- Revalorisation des valeurs locatives de 0,8 % en 2026 ;
- Fusion de la TLV et de la THLV à partir de 2027 ;
- Report de la révision des valeurs locatives professionnelles ;
- Compensation annuelle de 554 € par commune pour certaines missions exercées par le maire au nom de l'État ;
- Pérennisation de la rupture conventionnelle dans la fonction publique territoriale ;
- Extension du congé pathologique prénatal à trois semaines ;
- Plafonnement des ressources du CNFPT, pouvant affecter l'offre de formation des agents territoriaux ;
- Enfin, plusieurs mesures concernent spécifiquement les territoires ultramarins, dont l'abondement du fonds de secours Outre-mer (FSOM).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

En conclusion, la loi de finances pour 2026 traduit une évolution sensible de la relation financière entre l'État et les collectivités territoriales.

Les communes sont confrontées simultanément :

- à une érosion réelle de certaines ressources (gel de la DGF, baisse de certaines variables d'ajustement) ;
- et à une hausse structurelle de certaines charges, notamment liée à l'augmentation des cotisations CNRACL.

Ces évolutions sont susceptibles de peser sur la capacité d'investissement des collectivités territoriales, lesquelles représentent près de 70 % de l'investissement public civil en France.

3 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE SALAZIE POUR 2026

La préparation du budget 2026 s'appuie sur plusieurs hypothèses et éléments d'information disponibles à ce stade :

- Les dispositions prévues par la loi de finances pour 2026 décrites ci-dessus ;
- Les recettes de fonctionnement déjà connues ou notifiées, notamment l'octroi de mer et la taxe sur les carburants, ainsi que des estimations pour les ressources dont le montant n'est pas encore arrêté à ce jour (dotation globale de fonctionnement, fiscalité directe locale, compensations fiscales, etc.) ;
- Une évolution contenue des dépenses de fonctionnement, en particulier s'agissant des charges de personnel et des charges à caractère général ;
- La poursuite des opérations d'investissement engagées à la fin de l'exercice 2025 et la mise en œuvre de nouveaux projets ;
- La recherche et la mobilisation des différents financements susceptibles d'accompagner les projets de la commune (Europe, État, Région, Département, EPCI, etc.).

A- La reprise anticipée des résultats de l'année 2025

La reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2025 devrait s'établir sur les bases suivantes :

Reprise anticipée des résultats 2025	Budget principal
Résultat prévisionnel de fonctionnement de l'exercice 2025 (1)	740 819,19
Résultat 2024 affecté en fonctionnement en 2025 (2)	2 198 821,09
Résultat prévisionnel de fonctionnement cumulé 2025 (3) = (1)+(2)	**2 939 640,28**
Solde prévisionnel d'investissement cumulé au 31.12.2025 à reprendre au compte D001 du budget primitif 2026 (4)	-418 699,23
Solde des restes à réaliser d'investissement 2025 (5)	1 530 859,86
Besoin de financement à couvrir : (si (4) + (5) <0)	Aucun
Reprise anticipée proposée :	
• Affectation du résultat 2025 en recettes de fonctionnement au compte R002 du budget 2026	**2 939 640,28**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

B- La section de fonctionnement du budget 2026

⇨ Les dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de personnel (6 532 027 €) devraient connaitre une progression de l'ordre de +1% en intégrant l'augmentation des cotisations patronales de CNRACL (+3 points), l'application du RIFSEEP, des avancements de carrière, les recrutements et les départs à la retraite.

En ce qui concerne les charges à caractère général (2 470 154 €, soit -5 % par rapport à 2025), une attention particulière devra être portée à la maîtrise de leur évolution, notamment par une rationalisation des consommations. Dans un contexte marqué par la hausse des coûts du carburant, du gaz, des fournitures et des prestations de services, une gestion rigoureuse demeure indispensable, tout en garantissant la continuité et la qualité des services rendus à la population.

Toutefois, il convient de souligner que, sur les 2,4 M€ de charges à caractère général, plus de 2 M€ correspondent à des dépenses incompressibles liées au fonctionnement courant des services publics locaux et à l'entretien du patrimoine communal.

Il s'agit notamment des consommations d'eau et d'électricité, des carburants, des assurances obligatoires, des denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires, des dépenses d'entretien et de maintenance des voiries, des bâtiments et des équipements publics, ainsi que des taxes, redevances et autres achats et prestations obligatoires.

Dans ces conditions, la marge de manœuvre réelle pour réduire ces dépenses demeure limitée : la collectivité ne dispose d'une capacité d'action que sur une enveloppe d'environ 400 000 € par an. Les efforts de maîtrise porteront donc principalement sur l'optimisation des consommations, la renégociation ou la mise en concurrence de certains contrats, ainsi que sur une gestion plus fine des achats et des prestations.

Les subventions de fonctionnement sont prévues pour le CCAS (400 000 €), la Caisse des écoles (1 300 000 €) et les associations (650 000 €). La participation communale obligatoire versée au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) s'élèvera à 110 300 € en 2026.

Les intérêts de la dette devraient s'élever à 100 000 € (dette à long terme) et des charges spécifiques (chapitre 67) sont budgétisées pour l'enregistrement d'éventuels titres à annuler (5 000 €).

De plus, en application des principes de prudence et de sincérité des comptes, une inscription de 40 000 € est budgétée pour provisionner le risque d'irrécouvrabilité des créances supérieures à deux ans.

Enfin, les opérations d'ordre concernent la dotation aux amortissements (chapitre 042, 620 000 €) et le virement à la section d'investissement (chapitre 023, 3 360 566,24 €).

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2026 devraient s'élever **15 751 968 €**. Leur évolution prévisionnelle est récapitulée, par chapitres ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

Dépenses de fonctionnement	CFU prov. 2025	DOB 2026	Variation en %	Variation en €
011 - Charges à caractère général	2 577 141	2 470 154	*-4%*	*-106 987*
012 - Charges de personnel	6 467 350	6 532 027	*1%*	*64 677*
65 - Autres ch. gestion courante	2 640 254	2 615 300	*-1%*	*-24 954*
66 - Charges financières	81 905	100 000	*22%*	*18 095*
67 - Charges exceptionnelles	1 710	5 000	*192%*	*3 290*
68 – Dotation aux provisions	0	40 000	*so*	*40 000*
Sous-total opérations réelles	***11 768 360***	***11 762 481***	***-0,05%***	***-5 879***
042 – Opération ordre entre sections	458 275	620 000	*35%*	*161 725*
023 – Virement section investissement	0	3 369 487	*so*	*3 369 487*
TOTAL	**12 226 635**	**15 751 968**	***29%***	***3 525 333***

En application de l'article 17 de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (LPFP), l'évolution pluriannuelle des dépenses réelles de fonctionnement est présentée dans le tableau ci-dessous :

Dépenses réelles de fonctionnement	Budget 2025	DOB 2026	Variation en €
Budget principal	12 215 635	11 762 481	-453 154

⇨ **Les recettes réelles de fonctionnement**

Les taux de la fiscalité locale et les tarifs des services publics communaux resteront stables en 2026.

L'évolution prévisionnelle des principales recettes de fonctionnement est détaillée ci-dessous :

Évolution des principales recettes fiscales et dotations de l'État	CFU prov. 2025	DOB 2026	*Évolution en %*
Octroi de mer	5 791 396	5 800 000	*0,1%*
Produit des impôts locaux	2 836 694	2 836 694	*0,0%*
Taxe sur les carburants	1 059 184	1 059 000	*0,0%*
DGF – dotation forfaitaire	682 613	682 613	*0,0%*
DGF – dotation d'aménagement	1 064 574	1 064 574	*0,0%*
CAF (PARS, ctg, etc.)	262 386	246 000	*-6,2%*
Compensations des exonérations de fiscalité	77 684	77 684	*0,0%*
FPIC (fds péré. ress. intercom. et com.)	245 818	245 000	*-0,3%*
Atténuations de charges (IJSS)	35 515	35 000	*-1,4%*
Taxe additionnelle aux droits de mutation	88 488	50 000	*-43,5%*
TOTAL	**12 144 351**	**12 096 565**	***-0,4%***

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

Les autres recettes de fonctionnement ne devraient pas connaitre d'évolution significative.

Les recettes de fonctionnement de l'année 2026 devraient s'élever **15 751 968 €**. Leur évolution prévisionnelle est récapitulée, par chapitres ci-dessous :

Recettes de fonctionnement	CFU prov. 2025	DOB 2026	Variation en %	Variation en €
70 - Produits services et domaine	157 589	148 000	-6%	-9 589
73 - Impôts et taxes	7 196 128	7 154 000	-1%	-42 128
731 - Fiscalité locale	2 926 540	2 886 694	-1%	-39 846
74 - Dotations, subv° et participations	2 406 934	2 364 734	-2%	-42 200
75 - Autres prod. gestion courante	207 219	72 900	-65%	-134 319
77 - Produits spécifiques	37 530	0	-100%	-37 530
78 - Reprise de provision	0	1 000	so	1 000
013 - Atténuations de charges	35 515	35 000	-1%	-515
Sous-total opérations réelles	***12 967 455***	***12 662 328***	***-2%***	***-305 127***
002 - Excédent de fonct. anticipé	2 198 821	2 939 640	34%	740 819
042 – Opération ordre entre sections		150 000	so	150 000
TOTAL	**15 166 276**	**15 751 968**	**4%**	**585 693**

C- La section d'investissement du budget 2026

⇨ Les dépenses d'investissement

Au total, les dépenses d'équipements prévues sur 2026 (cumul des dépenses réalisées sur les chapitres budgétaires 20, 204, 21 et 23) s'élèvent à **11 215 631 €**, elles sont détaillées, par chapitre et par opération, dans les tableaux ci-dessous :

20 - Immobilisations incorporelles	RAR 2025	DOB 2026	TOTAL 2026
Études d'élaboration du PLU	3 472	10 000	**13 472**
Études diverses	143 105	150 000	**293 105**
Étude maison du terroir	17 636		**17 636**
Assistance technique (phéno. gravit.)	12 125		**12 125**
Diagnostic post évacuation temporaire		200 000	**200 000**
Frais d'insertion		10 000	**10 000**
Logiciels	3 923	40 000	**43 923**
TOTAL	**180 261**	**410 000**	**590 261**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

21 - Immobilisations corporelles	RAR 2025	DOB 2026	TOTAL 2026
Bâtiments publics	11 602		11 602
Voiries	17 634		17 634
Matériel et équipements	46 895		46 895
Pacte d'avenir Équipements Sport. et écoles		35 400	35 400
Terrains nus		1 095 240	1 095 240
Matériel informatique		50 000	50 000
Matériel technique		20 000	20 000
Équipements matériels de cuisine		86 800	86 800
Acquisition mobilier bibliothèque HB		110 100	110 100
Pdt01 Matériels inform. et sec. numérique		37 975	37 975
Pdt04 Équipement des CASE		93 903	93 903
Pdt05 Acquisition d'un filtre à sable		43 400	43 400
Pdt06 Acquisition d'un camion 19 tonnes		177 940	177 940
Pdt08 Équipement de la salle polyvalente		61 669	61 669
Pdt09 Récupérateurs d'eau de pluie		949 375	949 375
Pdt13 Acquisition de matériels de cantines		42 942	42 942
Pdt14 Monument aux morts à Salazie		65 100	65 100
Pdt18 Remplacement de 15 candélabres RD		30 467	30 467
Pdt26 acquisition de bâches de stockage		54 382	54 382
Pdt23 Dispositif contrôle d'accès vidéo MAVP		12 501	12 501
Pdt22 Gestion écoresponsable archives		13 194	13 194
Achat de 3 camions bennes		198 230	198 230
TOTAL	**76 131**	**3 178 618**	**3 254 749**

23 - Immobilisations en cours	RAR 2025	DOB 2026	TOTAL 2026
Bâtiments publics	160 123		160 123
Équipements sportifs	41 482		41 482
Voiries et réseaux	428 629		428 629
Réfection église de saint-martin	5 208	100 000	105 208
Case HB	118 237	50 000	168 237
Réhab. Aménagement maison du terroir	122 536	10 000	132 536
Amén. Plusieurs parkings paysagers HB		830 600	830 600
Stade de foot de MAPE	66 739	92 000	158 739
Travaux Route BDP	11 180	100 000	111 180
Création d'un parc de loisirs à MAVP	3 166	17 000	20 166
Avances forfaitaire marchés publics	7 378	20 000	27 378

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

23 - Immobilisations en cours	RAR 2025	DOB 2026	TOTAL 2026
Pacte d'avenir Travaux écoles et réfectoires		413 000	413 000
Pacte d'avenir Travaux bâtiments publics		515 978	515 978
Pacte d'avenir Travaux voiries et réseaux		2 270 700	2 270 700
Aménagement de parcelles MVP MAC		124 077	124 077
Projet culturel la case du patrimoine		307 422	307 422
Réhabilitation de la maison Morange		472 000	472 000
Pdt02 - Remplacement points incendie		130 200	130 200
Pdt10 - Case du patrimoine		86 800	86 800
Pdt11 - Exutoire		160 130	160 130
Pdt12 - Aires stationnement proximité RD		206 150	206 150
Pdt15 - Ext. bâti classé "maison Morange"		54 250	54 250
Pdt17 - Mur en pierres sèches long RD à HB		35 805	35 805
Pdt19 - Réhab. Sanitaires école BDP		45 541	45 541
Pdt20 - Installation de coursives protégées		27 125	27 125
Pdt21 - Installation ventilateurs écoles		15 320	15 320
Pdt24 - Aménagement espace conservation		18 044	18 044
Pdt27 - Amén. Sanitaires pôle technique		86 800	86 800
Pvd02 - Signalétique équipements publics		217 000	217 000
TOTAL	**964 678**	**6 405 942**	**7 370 620**

27 – Autres immobilisations financières	RAR 2025	DOB 2026	TOTAL 2026
Participation EPFR		250 000	250 000

Enfin, le remboursement du capital des emprunts est estimé à 500 000 € (compte 1641) et les remboursements de dépôts et cautionnement à 3 500 € (compte 165).

Les dépenses d'investissement de l'année 2026 (comprenant les restes à réaliser de 2025) devraient s'élever **13 537 830 €**. Leur évolution est détaillée ci-dessous :

Dépenses d'investissement	CFU prov 2025	RAR 2025	DOB 2026	TOTAL 2026
16 - Emprunts et dettes assimilées	498 411	0	503 500	**503 500**
20 - Immobilisations incorporelles	203 978	180 261	410 000	**590 261**
204 – Subv. d'équipement versées	350 170	0	0	**0**
21 - Immobilisations corporelles	424 251	76 131	3 178 618	**3 254 749**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

Dépenses d'investissement	CFU prov 2025	RAR 2025	DOB 2026	TOTAL 2026
23 - Immobilisations en cours	3 154 488	964 678	6 405 942	**7 370 620**
27 - Autres immob. Financières	140 078	0	250 000	**250 000**
Sous-total opérations réelles	***4 771 376***	***1 221 071***	***10 748 060***	***11 969 131***
040 - Opération ordre entre sections	0	0	150 000	**150 000**
041 - Opérations patrimoniales	882 210	0	1 000 000	**1 000 000**
001 - Solde antérieur anticipé	2 752 115	0	418 699	**418 699**
TOTAL	**8 405 701**	**1 221 071**	**12 316 759**	**13 537 830**

⇨ **Les recettes d'investissement**

Les principales recettes réelles d'investissement prévues en 2026 sont les suivantes :

- Le FCTVA : recette attendue de 766 966 € (compte 10222)
- La taxe d'aménagement : estimation de 30 000 € (compte 10223)
- Enfin, les subventions d'investissement (chapitre 13) sont attendues pour 7 751 376,85 € selon le détail suivant :
 - Europe (FEDER) : 320 501 €
 - État : 3 713 984 € (DSIL +DETR + FONDS VERT + CCT + Pacte d'avenir)
 - Région : 347 025 €
 - Département : 3 043 855 € (PDT + PDT-PVD + solde du PST2)
 - CIREST : 326 012 € (FIIS)
 - Office de l'eau : 337 510 €

Les recettes d'investissement de l'année 2026, incluant les restes à réaliser de 2025, sont estimées à **13 537 830 €**, réparties selon le détail par chapitres présenté ci-dessous.

Recettes d'investissement *(en €)*	CFU prov 2025	RAR 2025	DOB 2026	TOTAL 2026
10 – Dotations et réserves (hors 1068)	1 169 753	0	796 966	796 966
1068 - Excédents fonct. capitalisés	1 056 283	0	0	0
13 - Subventions d'investissement	4 420 031	2 751 931	4 999 446	7 751 377
16 - Emprunts et dettes assimilées	450	0	0	0
Sous-total opérations réelles	***6 646 517***	***2 751 931***	***5 796 412***	***8 548 343***
021 - Virement section fonctionnement	0	0	3 369 487	3 369 487
040 - Opérations d'ordre entre sections	458 275	0	620 000	620 000
041 - Opérations patrimoniales	882 210	0	1 000 000	1 000 000
TOTAL	**7 987 002**	**2 751 931**	**10 785 899**	**13 537 830**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

4 – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Les engagements pluriannuels dans le budget 2026 sont les suivants :

Montants en €	2026	2027	2028
Établissement public foncier de la Réunion (EPFR)	250 000	250 000	250 000

5 – LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a- La structure des effectifs

	2022	2023	2024	2025	DOB 2026
Effectif	143	145	141	142	143
Évolution %		+1,4 %	-2,8%	+0,7%	+0,7%

b- La masse salariale

	2022	2023	2024	2025	DOB 2026
Chapitre 012	6 247 114	6 247 673	6 448 311,79	6 467 350,30	6 532 027
Évolution %		+0,01%	+3,1%	+0,3%	+1,0%

Les charges de personnel représentent 41,5% des dépenses prévisionnelles de fonctionnement du DOB 2026.

L'évolution prévisionnelle de la masse salariale 2026 repose notamment sur les facteurs suivants :

- ✓ Augmentation du SMIC 46 000 €
- ✓ + 3% sur les cotisations CNRACL 20 000 €
- ✓ Coût de la protection sociale Complémentaire 35 000 €

A noter que les départs à la retraite prévus en 2026 pourraient représenter un gain budgétaire de 102 000 € dans l'hypothèse où les agents concernés ne seraient pas remplacés.

c- Le temps de travail

Les services de la Ville fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures annuelles et 36,5 heures hebdomadaires. Certains services appliquent des horaires adaptés en fonction des besoins du service, notamment dans l'animation culturelle, sportive et scolaire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

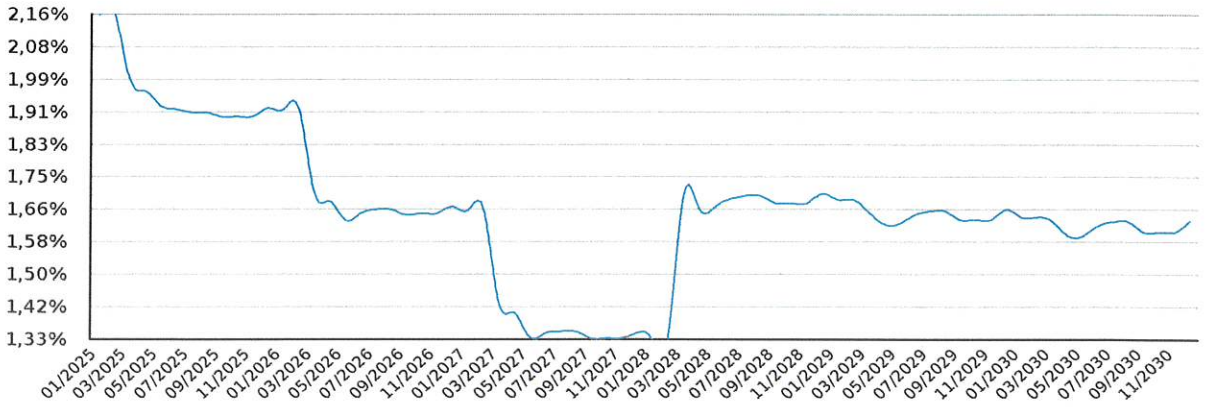
6 – LA GESTION DE LA DETTE

Les tableaux et graphiques ci-dessous décrivent les principales caractéristiques relatives à la structure et à la gestion de la dette contractée ainsi que les perspectives pour le projet de budget 2026.

⇨ **Évolution de la dette :**

Dette budget Principal	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026	Variation
Encours	4 437 155	3 938 745	-498 410
Taux moyen	2,16%	1,92%	-0,24%
Durée de vie résiduelle	14 ans et 4 mois	14 ans et 2 mois	-2 mois

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



⇨ **Répartition de la dette par prêteur :**

Dette par prêteur	Capital restant dû au 01.01.26	% d'exposition
AFD	2 549 394	64,73 %
CDC	1 008 069	25,59 %
CAISSE EPARGNE	281 822	7,16 %
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	99 460	2,53 %
Ensemble des prêteurs	**3 938 745**	**100,00 %**

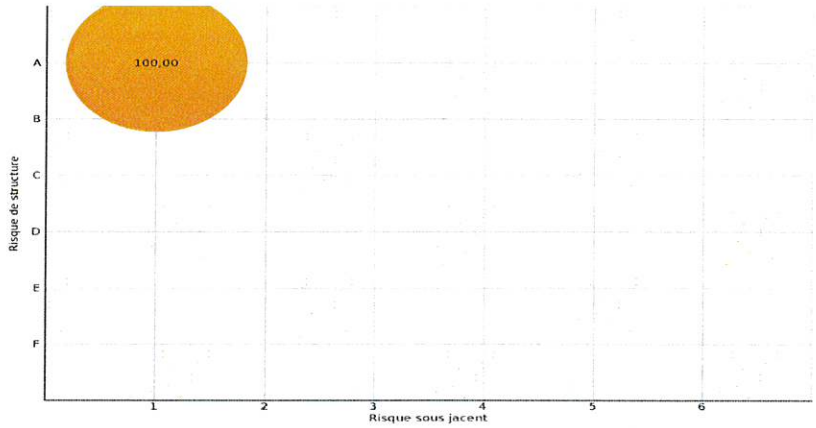
⇨ **Encours de la dette par type de risque :**

Dette budget principal *(en €)*	Capital restant dû au 01.01.26	% d'exposition
Encours Fixe	2 962 066	75,20 %
Encours Variable	99 460	2,53 %
Encours Livret A	877 219	22,27 %
Ensemble des risques	**3 938 745**	**100,00 %**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

⇨ **Classification de la dette globale selon la charte de bonne conduite au 01.01.2026 :**

Selon la classification dite « Gissler » (produits structurés), la commune présente à ce jour une dette sécurisée à 100 % (classement sur le niveau A-1 = risque le plus faible).



⇨ **Présentation de la capacité de désendettement du budget principal :**

L'évolution de la capacité de désendettement est présentée dans le tableau ci-dessous. Pour mémoire, le seuil critique à ne pas dépasser est fixé à 12 ans.

Capacité de désendettement	DOB 2026
Encours de la dette au 01/01 (1)	3 938 745
Épargne brute (2)	939 847
Capacité de désendettement (1) / (2)	4,2 ans

⇨ **Les perspectives relatives à l'endettement dans le projet de budget 2026 :**

Au regard des orientations prévues dans le DOB 2026 et des projets d'investissement à financer, il ne serait pas nécessaire de recourir à l'emprunt en 2026.

7 – PRESENTATION DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

Au regard des orientations énoncées ci-dessus, les principaux indicateurs financiers du budget principal de l'année 2026 s'établiraient de la manière suivante :

Indicateurs financiers	DOB 2026
Taux d'épargne brute	7,4%
Épargne nette	436 347

Telles sont les orientations budgétaires de la Commune de Salazie pour l'année 2026.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260330-2026-CM-026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026